



Conseil économique et social

Provisoire

16 octobre 2008

Français

Original: anglais

Session de fond de 2008

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 juillet 2008, à 15 heures

Président : M. Park In-kook (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

08-42309 (F)



En l'absence de M. Mèrorès (Haïti), M. Park In-kook (République de Corée), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (E/2008/71 et E/2008/80)

1. **Le Président** dit que le débat consacré aux affaires humanitaires, organisé autour du thème du “renforcement, à tous les niveaux, des capacités et des moyens permettant d’offrir en temps voulu une assistance humanitaire, notamment pour ce qui est de l’atténuation des risques liés aux catastrophes”, donne au Conseil ainsi qu’à la communauté humanitaire internationale l’occasion de s’interroger sur les moyens qui permettraient le mieux de faire face aux implications humanitaires croissantes de la crise de la sécurité alimentaire actuelle et aux catastrophes naturelles. Les États Membres pourront renouveler leur engagement concernant la défense des principes de l’action humanitaire de l’Organisation des Nations Unies – humanité, neutralité, impartialité et indépendance – et réaffirmer qu’ils sont responsables du bien-être de leur population. Ils doivent être prêts à faire face à des situations d’urgence de plus en plus complexes qui ne respectent pas les frontières nationales, mais aussi à autoriser et à faciliter l’aide et le soutien humanitaires des partenaires régionaux et internationaux.

2. **M. Holmes** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d’urgence) rappelle que, lorsqu’il s’est adressé au Conseil en 2007, il a prédit une augmentation des catastrophes provoquées par des aléas naturels associés aux changements climatiques. Cette prédiction s’est avérée correcte; au cours de l’année écoulée, les catastrophes naturelles ont été 90 % plus fréquentes qu’en 1987. Les nombreuses victimes du tremblement de terre du Sichuan ont reçu rapidement une assistance, en grande partie grâce à une intervention nationale précoce, tandis que la situation des victimes du cyclone Nargis a été plus complexe; une opération d’assistance efficace a été mise en place, mais seulement après des retards non évitables dans l’accès au personnel et aux moyens de l’aide humanitaire. Si elles ont été les plus dévastatrices en Asie, les catastrophes naturelles ont également fait sentir leurs effets en Afrique et en Amérique latine, ce qui a rendu encore plus

importantes les mesures d’alerte précoce, de préparation aux catastrophes et d’atténuation des risques liés aux catastrophes. Au Myanmar comme en Chine, la priorité doit être de « reconstruire en mieux » en gardant à l’esprit la nécessité d’atténuer ces risques.

3. Les situations d’urgence complexes de 2008 ont notamment amené à relever les défis de l’aide humanitaire et de la protection des civils. Un conflit déjà ancien a entraîné le déplacement et le dénuement de millions de personnes au Darfour, en Somalie, en République démocratique du Congo, au Tchad, en République centrafricaine, à Gaza et en Iraq. La demande d’aide humanitaire continuera à augmenter du fait de la persistance de ces problèmes, à quoi il faut ajouter les effets de catastrophes naturelles plus fréquentes et plus graves et la crise alimentaire mondiale. La communauté internationale doit être prête à rechercher de nouvelles sources d’appui financier pour faire face à cette demande.

4. Depuis quelques années, on insiste beaucoup sur la nécessité de rappeler aux acteurs étatiques et non étatiques, ainsi qu’aux partenaires humanitaires, les principes de l’action humanitaire de l’Organisation des Nations Unies de façon que les travailleurs humanitaires puissent atteindre les populations ayant besoin d’aide dans de bonnes conditions et à temps et que les populations vulnérables puissent recevoir une assistance vitale. On continue un peu partout de se méfier des travailleurs humanitaires, que des obstacles bureaucratiques et des problèmes liés à la sûreté et à la sécurité, y compris des agressions délibérées, empêchent d’avoir accès aux personnes à secourir. C’est ainsi, pour prendre un exemple récent, que M. Ali Osman Ahmed, directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Mogadishu, a été assassiné.

5. Les efforts des travailleurs humanitaires sont rendus vains lorsque le personnel, le matériel et les fournitures ne peuvent pas être acheminés. Dans un passé récent, l’insécurité a gêné l’acheminement de l’aide en Afghanistan, au Darfour, en Iraq et en Somalie. La communauté internationale doit condamner les agressions dont sont de plus en plus souvent victimes les travailleurs humanitaires et faire de leur sécurité une priorité. Le fait que l’on fasse de plus en plus communément appel, dans certaines situations, à du personnel national peut amener à considérer leur perte comme moins importante que celle du personnel recruté sur le plan international,

dont le cas fait l'objet d'une plus large couverture médiatique. Il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures à cet égard.

6. Alors même qu'il devient de plus en plus difficile de fournir une aide humanitaire, l'importance numérique des populations vulnérables ne cesse de croître. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait état d'une augmentation du nombre de réfugiés dans le monde, qui est passé à 11,4 millions de personnes, et le chiffre utilisé pour prévoir les besoins des personnes déplacées par un conflit violent a atteint 26 millions de personnes in 2008; à quoi il convient d'ajouter les millions de personnes qui ont été déplacées à la suite de catastrophes naturelles. Les situations d'urgence humanitaires deviennent de plus en plus graves parce que l'augmentation des prix alimentaires a provoqué une crise alimentaire mondiale qui touche non seulement les États fragiles, mais aussi ceux dont la situation était considérée jusque-là comme stable. Comme toujours, les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont les premières à en subir les conséquences et sont le plus durement touchées. La Banque mondiale croit pouvoir dire qu'au moins 100 millions de nouvelles victimes vont s'ajouter aux 800 millions de personnes qui ont faim. Un appel conjoint de 404 millions de dollars et un autre de 325 millions de dollars ont été lancés pour l'Afghanistan et l'Éthiopie, respectivement.

7. Pour qu'une solution durable puisse être trouvée, la communauté internationale doit apporter sans délai une réponse unifiée à la fois aux besoins humanitaires immédiats et aux problèmes structurels à plus long terme qui entravent la production alimentaire. L'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire créée par le Secrétaire général offre un cadre important pour unifier les politiques des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods et garantir la prise de mesures globales et coordonnées visant à aider les gouvernements, à protéger les personnes les plus vulnérables contre la faim et la privation de nourriture et à promouvoir des investissements réguliers pour en finir avec le délaissement déjà ancien de l'agriculture et du développement rural. Tous les acteurs et toutes les parties prenantes – gouvernements, société civile, secteur privé et organisations régionales – savent ce qu'il convient de faire et doivent s'assurer que cela sera fait. Or, non seulement les besoins d'aide alimentaire augmentent de manière spectaculaire, mais

le coût de la satisfaction de ces besoins grimpe lui aussi. Il faut trouver des ressources supplémentaires – par exemple, pour aider le Programme alimentaire mondial (PAM) –, mais on pourrait prendre également d'autres mesures, comme l'exonération des achats d'aliments au titre de l'aide humanitaire des restrictions à l'importation ou des droits fixés par certains pays.

8. Les changements climatiques ont des répercussions humanitaires. L'élévation du niveau de la mer pourrait affecter près de 634 millions de personnes, et les tempêtes, inondations et sécheresses de plus en plus fréquentes s'en prennent aux moyens d'existence de millions de personnes; l'évolution de la structure des maladies due à l'augmentation de la fréquence des inondations pourrait faire monter les taux d'incidence des maladies à transmission hydrique; et l'augmentation des températures accroît le risque et l'étendue des épidémies de paludisme en Afrique. Les phénomènes climatiques extrêmes pourraient aggraver les conflits ayant pour fin le contrôle de ressources limitées et, de ce fait, provoquer de nouveaux conflits violents, déplacements de populations et afflux de réfugiés fuyant les zones touchées par ces phénomènes.

9. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Poznań en décembre 2008, pourrait marquer un jalon en faisant progresser les négociations sur les changements climatiques et en encourageant les synergies entre les communauté humanitaire et celle des changements climatiques. Le renforcement des mesures d'atténuation des risques liés aux catastrophes et la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo devraient fournir des orientations essentielles.

10. La communauté humanitaire internationale s'emploie depuis quelque temps à améliorer sa capacité de répondre à des besoins d'intervention humanitaire de plus en plus importants et interdépendants, notamment en lançant en 2005 un programme d'amélioration de la préparation, de la prise en mains des opérations par les pays et de la responsabilisation à l'échelon national. Le principe de la responsabilité sectorielle, selon lequel des organismes chefs de file sont désignés aux niveaux mondial et du terrain dans des secteurs où la direction des efforts est floue, aide à remédier aux lacunes des interventions. Ce principe permet de mieux organiser l'intervention internationale dans chaque secteur essentiel et de collaborer avec les gouvernements, qui sont les premiers et les plus

importants agents d'intervention face à une crise quelle qu'elle soit; au cours de l'année écoulée, il a été appliqué dans 14 nouveaux pays.

11. L'efficacité de la programmation dépend d'un financement souple et équitable des activités humanitaires. Les fonds devraient être versés selon un ordre de priorité plus rigoureux et d'une manière mieux ciblée, en fonction des besoins humanitaires. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) a reçu un appui solide de plus de 90 États donateurs. L'évaluation indépendante du Fonds récemment réalisée a fait état de progrès considérables dans la réalisation de son principal objectif, qui consiste à accélérer l'intervention en cas de situations d'urgence soudaines, mais elle a également indiqué des moyens d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de cet instrument de financement humanitaire essentiel.

12. Au niveau national, le CERF et les fonds humanitaires communs permettent de mieux acheminer les ressources financières jusqu'aux secteurs qui suscitaient naguère l'indifférence dans diverses situations d'urgence. Les mesures supplémentaires prises pour affecter les ressources selon un ordre de priorité sont complétées par l'initiative du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, prise au nom du Comité permanent interorganisations, d'appuyer la mise en place d'un cadre mondial d'évaluation des besoins.

13. Les gouvernements et les organisations humanitaires doivent oeuvrer de concert pour mettre en place un système d'intervention à même de répondre aux besoins de millions de personnes; le renforcement des capacités nationales et locales, les moyens d'alerte précoce et la préparation et l'intervention d'urgence demeurent des priorités essentielles. Répondant à un impératif moral clair, l'action humanitaire ne doit pas masquer des visées politiques ou autres quelles qu'elles soient. C'est aux gouvernements hôtes qu'incombe la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire sur leur territoire et ils doivent faire davantage pour poursuivre les auteurs d'actes de violence contre le personnel humanitaire et ses activités et programmes.

14. **M. Hunte** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les pays membres du Groupe ont connu de fréquentes situations d'urgence humanitaire et appuyé

une intervention qui a fourni en temps voulu un soutien vigoureux et coordonné; une seule catastrophe peut faire revenir en arrière de plusieurs décennies un pays en développement. Les pays touchés, les pays donateurs, le système des Nations Unies et les autres organisations humanitaires doivent se concerter pour fournir une aide humanitaire et un appui au développement, tout en reconnaissant que le rôle principal revient au pays touché.

15. Le système des Nations Unies et la communauté internationale jouent un rôle tout à fait particulier s'agissant de renforcer les capacités et institutions humanitaires existant dans les pays en développement en facilitant l'accessibilité et le transfert de nouvelles techniques, de nouveaux moyens de financement et de nouvelles sources d'expertise afin d'améliorer la préparation, d'intervenir rapidement face aux catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets, de relever les défis à long terme du relèvement et d'atténuer les risques à l'avenir.

16. La responsabilité de la prise en charge des victimes de situations d'urgence humanitaire incombe certes aux États à l'intérieur de leur territoire, mais l'ampleur et la durée de ces situations dépassent souvent leurs capacités d'intervention. Ils doivent s'engager fermement à s'occuper des besoins particuliers des personnes touchées d'une manière disproportionnée par ces situations, y compris les conflits armés. Les victimes civiles, en particulier les femmes, les enfants et les autres personnes vulnérables, sont souvent privées de ressources et subissent des violations de leurs droits fondamentaux et des atrocités. L'autonomisation de ces groupes et l'intégration d'une perspective antisexiste contribuent à améliorer leur situation et à régler les conflits.

17. Les opérations humanitaires, en particulier dans le cas des situations d'urgence complexes, ne peuvent pas aboutir sans que le personnel ait accès à ceux qui ont besoin d'aide. Conformément aux dispositions pertinentes du droit national et international et du droit international humanitaire, le personnel humanitaire des Nations Unies et des autres organismes et organisations humanitaires travaillant avec l'accord de l'État concerné doit avoir accès, dans des conditions de sécurité et sans entrave, aux personnes touchées.

18. Le rôle principal revenant à l'État touché dans le lancement, l'organisation, la coordination et la mise en place de l'aide humanitaire doit être respecté, comme

doivent l'être les principes directeurs figurant dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies. Les États doivent s'acquitter intégralement des obligations découlant des instruments internationaux pertinents, y compris la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1994), ainsi que de l'obligation de protéger et d'aider les civils vivant dans des territoires occupés, laquelle découle du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève de 1949.

19. Conscient du lien manifeste existant entre les secours, le relèvement et le développement, le Groupe estime que l'aide humanitaire devrait être fournie d'une manière qui favorise le relèvement et le développement à long terme, compte tenu de la nécessaire coordination entre les acteurs humanitaires et ceux du développement. Toutefois, l'aide ne saurait être considérée comme pouvant remplacer la coopération internationale pour le développement. Il faudrait accorder davantage d'attention aux ressources, en particulier dans le cas des situations d'urgence sous-financées, et au rôle des institutions financières pendant la phase de relèvement après les catastrophes. Le Groupe attend avec intérêt de pouvoir examiner les résultats de l'évaluation indépendante du CERF pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

20. **M. Ripert** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro), ainsi que de l'Arménie et de la République de Moldova, renouvelle l'appui de l'Union européenne au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et réaffirme le soutien de l'Union au rôle du Bureau en tant que coordonnateur mondial de l'aide humanitaire internationale.

21. Face à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des situations d'urgence humanitaires depuis quelques années, il est plus important que jamais de respecter les principes humanitaires. L'Union européenne est déterminée à défendre et à promouvoir les principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité,

de neutralité et d'indépendance et estime elle aussi que l'accès est une condition préalable aux opérations humanitaires; le droit international humanitaire et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question obligent toutes les parties à faciliter et sécuriser rapidement le passage des convois transportant des articles de secours.

22. L'Union européenne est extrêmement préoccupée par les restrictions imposées au personnel humanitaire, qu'il s'agisse d'agressions et de mesures de harcèlement délibérées, de fermeture de points de passage et d'obstacles administratifs, et qui dénotent un mépris complet pour les principes humanitaires, et elle engage les gouvernements à garantir la sûreté et la sécurité de ce personnel sur leur territoire. Elle rend hommage à l'Organisation pour les efforts qu'elle déploie pour renforcer encore les capacités et constate avec un grand plaisir que la coordination sur le terrain a été améliorée par l'application du principe de la responsabilité sectorielle. Vu la convergence de vues sur ces questions entre l'Union européenne et le Groupe des 77 et la Chine, l'intervenant ne doute pas que les négociations sur cette partie du document se rapportant au débat consacré aux affaires humanitaires ne puissent être conclues sans difficulté.

23. En sa qualité de principal fournisseur d'aide humanitaire dans le monde, l'Union européenne appuie les divers mécanismes de financement qui ont été mis en place, à savoir la procédure d'appel global et les appels accélérés, les fonds humanitaires communs et les fonds d'intervention d'urgence au niveau local et le CERF au niveau international. Elle se félicite des contributions faites par le CERF jusqu'à présent et espère que l'ensemble des pays qui la composent atteindront leur objectif de 500 millions de dollars.

24. Une autre façon de garantir une intervention humanitaire plus efficace consiste à améliorer la coopération entre civils et militaires. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (E/2008/71, par. 53), un manque de coordination à l'occasion du déploiement d'arsenaux militaires peut mettre en péril la capacité du pays s'agissant d'en faire un usage efficace. De plus, la liberté de circulation de l'aide humanitaire se trouve parfois restreinte lorsque les personnels militaire et humanitaire collaborent en l'absence d'une coordination digne de ce nom. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pourrait jouer un rôle de coordination essentiel à cet égard en améliorant la capacité des coordonnateurs

résidents et humanitaires d'aider les gouvernements à trancher la question de savoir si les arsenaux militaires sont nécessaires et, dans l'affirmative, comment ils pourraient être utilisés de la manière la plus efficace. L'Union européenne respecte pleinement les Directives d'Oslo et les directives concernant l'utilisation des arsenaux militaires et de protection civile à l'appui des activités humanitaires organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'urgence complexes.

25. L'Union européenne est profondément préoccupée par l'augmentation de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et elle se félicite du lancement de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Il convient de prendre d'urgence des mesures pour prévenir la violence sexuelle, renforcer l'appui aux victimes et lutter contre l'impunité. À cet égard, l'intervenant demande l'application effective de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution 1820 (2008).

26. **M. Yoseph** (Observateur de l'Éthiopie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, se félicite de ce que le rapport du Secrétaire général (E/2008/71) se focalise sur deux questions préoccupantes : les répercussions humanitaires des changements climatiques et les défis humanitaires lancés par la crise alimentaire mondiale. Les changements climatiques sont un facteur important de l'envolée des prix des vivres et du carburant, laquelle aggrave l'insécurité alimentaire dans le monde. Au cours de la seule année écoulée, la plupart des régions ont enregistré des catastrophes naturelles multiples. De graves catastrophes telles que le tremblement de terre en Chine et le cyclone du Myanmar ont bien montré que toutes les parties doivent évaluer leurs capacités en matière d'aide humanitaire. L'intervenant sait gré au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux organismes des Nations Unies, aux pays donateurs et aux partenaires humanitaires des efforts qu'ils font pour relever les défis et fournir une aide aux personnes qui en ont besoin.

27. En Afrique, des pluies sans précédent ont provoqué certaines des inondations dont la gravité et l'échelle dépassent tout ce que le continent a connu dans ce domaine au cours de son histoire; elles ont tué plus de 200 personnes, en ont déplacé plus de 600 000 et affecté des millions d'autres. L'Afrique n'a ni les capacités ni les ressources nécessaires pour atténuer

l'impact de pareilles calamités et se relever rapidement; des interventions humanitaires efficaces sont indispensables. Le Groupe estime lui aussi qu'il s'impose d'urgence d'accroître les investissements dans l'atténuation des risques liés aux catastrophes et la préparation dans des contextes à haut risque et de mobiliser un soutien pour remédier aux conséquences humanitaires des changements climatiques, mais ce soutien doit également être accordé aux États Membres de façon à leur permettre d'améliorer leurs propres capacités en matière de préparation en prévision des catastrophes.

28. La communauté internationale a répondu avec générosité à l'appel lancé par le Programme alimentaire mondial (PAM) en vue d'obtenir des fonds spéciaux pour atténuer l'impact de la crise alimentaire mondiale; cependant, il importe de mobiliser davantage de ressources, car il se pourrait bien que les pays en développement les plus vulnérables soient confrontés à une grave réduction de l'aide alimentaire. L'intervenant espère que l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire s'emploiera à remédier à cette situation et à trouver une réponse appropriée.

29. Il est essentiel de disposer de moyens de financement suffisants et flexibles si l'on veut répondre efficacement aux besoins humanitaires. À cet égard, l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies et les donateurs de créer des fonds humanitaires communs en Afrique devrait être mise en oeuvre et il conviendrait de renforcer les contributions à ce mécanisme de financement et aux autres afin de garantir un accès aux ressources prévisible, en temps voulu et sur la base des besoins réels, ainsi qu'une intervention efficace face aux défis humanitaires mondiaux.

30. **M. Abdelrahman** (Soudan) dit que son pays a acquis une longue expérience de la coordination humanitaire, notamment par l'intermédiaire de l'opération Survie au Soudan, du mécanisme de coordination sur les sécheresses et les inondations et, plus récemment, du mécanisme de coordination pour le Darfour. L'intervenant salue les efforts que les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) déploient au Darfour et condamnent énergiquement les récents assassinats de membres du personnel humanitaire par les rebelles. On peut se faire une idée des efforts déployés par le Gouvernement soudanais en

considérant que les taux de mortalité et de malnutrition au Darfour sont bien en deçà du seuil critique et que 500 000 réfugiés et personnes déplacées sont retournés dans leurs foyers. La principale préoccupation est désormais la situation dans les camps de réfugiés.

31. Dans le cadre d'un programme mis en place à la suite de l'adoption de l'Accord de paix global en 2005, 2,5 millions de réfugiés et de personnes déplacées sont rentrés dans leurs foyers dans le sud du pays. Malheureusement, ils n'ont pas toujours trouvé les services de base qu'ils escomptaient à leur arrivée; trois ans après l'adoption de cet Accord, les donateurs n'ont toujours pas honoré leur engagement à cet égard.

32. Le Gouvernement soudanais a institué un mécanisme prévoyant une escorte armée pour les convois humanitaires; depuis avril 2008, 45 000 tonnes de marchandises sont acheminées chaque mois de cette manière. S'agissant du mécanisme conjoint ONU/Union africaine de vérification et d'instruction des plaintes pour viol, l'intervenant a le plaisir de faire savoir que, depuis janvier 2008, aucun cas de viol n'a été signalé au Darfour. On voit que le Gouvernement joue son rôle et coopère avec les organismes des Nations Unies sur le terrain. Aux fins de cette coopération, les capacités des institutions nationales, des ONG et de la société civile devraient être renforcées. Près de la moitié des ONG et les trois quarts des agents humanitaires opérant dans le pays sont soudanais, mais seul un faible pourcentage des ressources humanitaires reçues est alloué aux institutions nationales.

33. De nombreux décrets présidentiels ont été pris pour faciliter l'aide humanitaire. Au Darfour, l'assistance est fournie par le biais d'un système rapide. Le Gouvernement soudanais offre actuellement une formation aux autorités locales et aux ONG, aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires présents sur le terrain pour s'assurer que ses politiques sont correctement appliquées; la coordination avec l'Organisation des Nations Unies est particulièrement importante.

34. **M. Lenz** (Observateur de la Suisse) dit que la Suisse attache beaucoup d'importance au renforcement du cadre d'examen des questions humanitaires au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le document auquel aboutira le débat consacré à ces questions devrait être centré sur des thèmes spécifiques et fournir des lignes d'action appropriées. À cet égard, le Conseil

devrait s'inspirer des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (E/2008/71). Les questions relatives au cadre plus général de l'action humanitaire devraient être examinées dans le contexte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

35. L'utilité de la planification thématique pour les travaux du Conseil a été démontrée par la façon dont il a traité la question des arsenaux militaires étrangers dans le cadre des secours en cas de catastrophe. La délégation de la Suisse se félicite des résultats de l'étude indépendante dont il est question au paragraphe 5 du rapport et se réjouit à la perspective de pouvoir approfondir l'examen de cette question lors de la manifestation parallèle prévue dans la semaine. L'intervenant note avec préoccupation que les Directives d'Oslo ne sont pas appliquées complètement, alors que leur diffusion et leur application sont plus importantes que jamais.

36. L'intervenant invite toutes les organisations membres de l'Équipe de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire à continuer d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements concernés. La dimension mondiale de la crise réclame la mise en place de programmes multisectoriels fondés sur des besoins spécifiques et adaptés à ces besoins.

37. La délégation suisse considère elle aussi que l'aide humanitaire doit être fondée sur les besoins; c'est d'ailleurs bien le sens de la neutralité. Les évaluations des besoins devraient également être intégrées aux plans locaux et nationaux afin de renforcer la préparation en prévision des catastrophes conformément à la cinquième priorité du Cadre d'action de Hyogo. Les efforts faits pour renforcer la capacité d'intervention face à une situation d'urgence doivent également inclure des mesures volontaires visant à améliorer les opérations humanitaires; en 2007, l'équipe d'intervention humanitaire rapide de l'Administration fédérale suisse a reçu la certification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

38. Voilà des années que la Suisse participe aux efforts déployés pour régler les problèmes d'accès dans les situations de conflit armé. Récemment, elle a organisé une réunion d'experts pour faciliter un échange de données d'expérience et de vues entre représentants des gouvernements, de la société civile et des autorités militaires et ceux des organisations humanitaires. L'un des principaux objectifs de cette

rencontre a été de cerner les obstacles rencontrés sur le terrain; les participants ont également examiné la nature et le degré du consentement des États à ce que les organisations humanitaire accèdent à leur territoire. La nature exacte de la suite à donner à cette rencontre n'a pas encore été déterminée.

39. Enfin, l'intervenant prend acte des efforts considérables déployés pour réformer le système humanitaire de l'Organisation, notamment en renforçant le système des coordonnateurs résidents et humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait faire davantage appel aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies; il serait alors en mesure de se focaliser sur ses fonctions essentielles.

40. **M. Davide** (Philippines) dit qu'au cours des 10 années écoulées depuis la création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le premier débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires, l'Organisation des Nations Unies a apporté une réponse intégrée à des situations d'urgence complexes impliquant de multiples parties prenantes, en tenant compte du fait que chaque situation d'urgence a ses exigences et sa problématique propres. Elle a créé le CERF et élaboré des lignes d'action concernant, entre autres, la protection des civils dans les conflits armés et la négociation des principes et de l'accès humanitaires.

41. On pourrait pourtant faire beaucoup plus pour aider les pays à empêcher des tragédies de prendre les proportions d'une situation d'urgence. On pourrait utiliser les ressources de l'Organisation pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et anthropiques en aidant les États à mettre en place des systèmes et des procédures et à renforcer les capacités nationales afin de pouvoir fournir une assistance immédiate. La capacité de l'Organisation en matière de coordination serait requise pour encourager les pays développés et les partenaires de développement à fournir une formation et un transfert de techniques. En donnant aux pays les moyens de prévenir les catastrophes ou d'en atténuer les effets et de fournir une assistance immédiate, il devient possible de prévenir également la lassitude des donateurs.

42. Les changements climatiques ont les répercussions les plus graves non sur les pays développés – qui sont les principaux responsables du problème –, mais sur les pays en développement. Les

pays développés et les partenaires de développement doivent trouver le moyen d'aider les pays touchés à se prendre en charge.

43. La stratégie mise en place par la communauté internationale pour faire face à la crise alimentaire mondiale offre un bon modèle. Le cadre d'action global élaboré par l'Équipe de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire présente des stratégies claires pour tenter de régler le problème et le Conseil devrait l'entériner dans le document qui sera adopté à l'issue du débat. La délégation des Philippines espère que les 10 prochaines années verront un plus grand nombre d'actions indépendantes menées par les pays touchés et des interventions mieux ciblées de la part de l'Organisation des Nations Unies.

44. **M. Shinyo** (Japon) juge préoccupante la fréquence avec laquelle l'Asie est frappée par des catastrophes naturelles de grande ampleur. Les États Membres doivent se demander si l'intervention internationale a été efficace et si l'Organisation se penche sur toutes les questions soulevées par ces catastrophes, et s'interroger sur le meilleur moyen de réformer le système des Nations Unies à cette fin. Il se félicite donc de l'accord obtenu sur l'application du principe de l'unité d'action aux opérations humanitaires dans le cadre du processus de réexamen des mandats; il convient de promouvoir la réforme humanitaire avec la dernière énergie en améliorant le système des coordonnateurs humanitaires, l'application du principe de la responsabilité sectorielle et le CERF.

45. Le Japon souligne depuis longtemps l'importance de la préparation en prévision des catastrophes et de l'atténuation des risques qui leur sont liés. Il y a lieu de saluer l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour avoir pris la tête des efforts déployés pour faire face à la situation d'urgence humanitaire provoquée par le cyclone qui a frappé le Myanmar, mais la région s'en trouverait encore mieux si les organisations régionales encourageaient également l'adoption de mesures préventives. En mai 2008, le Gouvernement japonais a annoncé son intention de promouvoir la coopération sur la préparation en prévision des catastrophes et l'atténuation des risques qui leur sont liés; en juin 2008, le Japon, la Chine et la République de Corée se sont entendus pour promouvoir cette coopération; et le Japon, les États-Unis et l'Australie ont décidé de concert de renforcer la coopération et la capacité d'intervention face à une

situation d'urgence dans la région de l'Asie et du Pacifique.

46. Des siècles d'expérience en matière d'intervention face aux aléas naturels ont permis au Japon de mettre au point des techniques d'atténuation des risques, dont on pourrait s'inspirer pour renforcer la capacité d'intervention de la communauté internationale et qui pourraient être mises en oeuvre par le Bureau du Secrétariat interorganisations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles récemment ouvert à Hyogo.

47. La communauté internationale doit promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les mécanismes d'alerte précoce. Le Japon fournira une aide d'environ 10 milliards de dollars dans le cadre de son Partenariat « Cool Earth » et a commencé à coopérer avec plus de 20 pays dans ce domaine.

48. La délégation japonaise constate avec satisfaction que le rôle de l'atténuation des risques liés aux catastrophes en tant qu'élément essentiel de l'adaptation aux changements climatiques est incorporé dans le projet de document final du débat. Dans la Déclaration des dirigeants participant à la Réunion au sommet de Hokkaido-Toyako, adoptée la semaine précédente, les membres du Groupe des Huit ont exprimé leur détermination à adopter, avec toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'objectif consistant à réduire les émissions mondiales d'au moins 50 % d'ici à 2050. Dans une déclaration sur la sécurité alimentaire mondiale faite lors de ce sommet, le Groupe des Huit a annoncé qu'il tentait de répondre aux besoins pressants à court terme des populations les plus vulnérables; affirmé qu'il était impératif d'éliminer les restrictions à l'importation et d'accélérer les négociations engagées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la mise en place de disciplines plus strictes sur les initiatives commerciales qui prolongent et aggravent la situation et entravent les achats de produits alimentaires au titre de l'aide humanitaire; et su gré à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods d'avoir mis sur pied l'Équipe de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire afin d'élaborer le Cadre d'action global.

49. La délégation du Japon se félicite de l'étude indépendante sur l'utilisation d'arsenaux militaires étrangers dans le cadre de secours à la suite

d'une catastrophe et prend note des conclusions et recommandations qui y figurent.

50. Enfin, l'intervenant rend hommage à tous les personnels humanitaires pour l'abnégation et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent de leurs responsabilités dans des conditions difficiles et présente ses condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie ou subi un préjudice grave dans le cadre d'opérations humanitaires. Il accueille avec satisfaction le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et prie le Secrétaire général de donner suite aux recommandations qu'il contient.

51. **M. Abdi** (Indonésie) fait observer que le parallélisme entre la récession économique mondiale et les catastrophes naturelles et anthropiques rend indispensable de fournir à temps une aide humanitaire. On peut encore améliorer la coordination et l'efficacité et forger des partenariats encore plus solides.

52. L'aide humanitaire ne devrait être fournie qu'avec l'assentiment du pays touché. Toutefois, la plupart des pays en développement ne disposent pas des capacités nécessaires pour secourir leur population en temps voulu ou gérer le relèvement ultérieur et doivent être aidés pour élaborer des plans de préparation en prévision des catastrophes conformément aux priorités énoncées par le Cadre d'action de Hyogo en matière d'atténuation des risques liés aux catastrophes. L'Indonésie est le pays qui a le plus souffert du tsunami de 2004. À la suite des tremblements de terre de 2006 et avec l'appui de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a aidé ses administrations locales à se préparer en prévision des catastrophes en élaborant des plans interdisciplinaires d'une grande ampleur d'atténuation des risques adaptés aux contextes locaux dans l'espoir qu'une politique décentralisée permettrait de fournir une aide plus rapide et plus efficace en cas de catastrophe.

53. Chaque gouvernement devrait procéder à une évaluation de son relèvement postérieur à une catastrophe afin d'apporter la preuve de sa responsabilité et de sa transparence. Les donateurs, le système des Nations Unies et la communauté internationale peuvent l'aider à reconstruire en mieux et à reprendre la voie du développement à long terme. En sus des catastrophes naturelles, les aléas complexes

provoqués par l'homme et la nature, tels que la récente crise alimentaire, auraient pu être évités s'il avait existé un système d'alerte précoce en ce qui concerne la sécurité alimentaire ou les changements climatiques. Si l'on veut pouvoir atteindre tous les objectifs de développement internationalement convenus, il est de la plus haute importance de continuer d'appuyer l'aide humanitaire fournie par le système des Nations Unies, depuis les secours jusqu'au développement.

54. **Mme Norton** (Canada) dit qu'au cours de l'année écoulée, l'action humanitaire internationale a apporté espoir et secours à des millions de personnes à travers le monde et l'amélioration de la coordination a permis d'intervenir dans des délais plus courts. Les organisations se sont réformées et on se rend de mieux en mieux compte de l'importance de l'atténuation des risques et de la préparation, conformément au Cadre d'action de Hyogo. Pourtant, il reste aussi bien des problèmes qui n'ont toujours pas été réglés. L'accès sécurisé et sans entrave à toutes les personnes à secourir demeure le problème essentiel et un principe fondamental de l'action humanitaire internationale, mais c'est trop souvent un objectif qui continue de se dérober, comme au lendemain du passage du cyclone Nargis. Le personnel humanitaire court de plus en plus de risques; il incombe aux États Membres de poursuivre les auteurs des agressions commises contre lui. Par ailleurs, la crise alimentaire actuelle diminue la capacité collective de réponse aux besoins des populations. Le Canada fournit donc 230 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire pour 2008/2009 et libère l'intégralité de sa ligne budgétaire réservée à l'aide alimentaire en la rendant utilisable pour les achats internationaux, en particulier ceux qui proviennent des pays en développement, ce qui permet d'acheter moins cher les produits nécessaires sur le marché local ou régional.

55. Le principe de la responsabilité sectorielle a renforcé l'esprit de coopération entre toutes les parties prenantes à l'action humanitaire, aidé à repérer les lacunes en matière de capacité d'intervention, facilité l'échange d'informations, défini les centres de responsabilité et amélioré l'efficacité du travail de sensibilisation. Là où les résultats ont tardé à se matérialiser – comme dans le cas des modules du relèvement précoce et de la protection –, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait remédier aux problèmes rencontrés. Il faut rendre hommage à ce Bureau pour la qualité de sa gestion du

CERF, auquel le Canada a annoncé une contribution de plus de 190 millions de dollars. Une évaluation indépendante a montré que ce Fonds sauve des vies dans le cadre de situations d'urgence.

56. Il faut des responsables et des coordonnateurs expérimentés : le renforcement de la sélection, des capacités et du rôle essentiel des coordonnateurs humanitaires doit donc constituer une priorité. Compte tenu de la volonté politique et des ressources existantes, le Conseil a là une belle occasion d'améliorer le fonctionnement du système humanitaire.

57. **M. Nebenzya** (Fédération de Russie) dit que, face à une augmentation des besoins, la communauté humanitaire doit s'en tenir aux principes directeurs définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, qui visaient à préserver la caractère apolitique de cette aide; toute tentative faite pour lancer une opération humanitaire sans respecter les dispositions de la résolution politiserait la question et mettrait à mal le consensus international à son sujet.

58. On devrait s'employer en priorité à renforcer la préparation en prévision des catastrophes pour pouvoir intervenir d'une manière efficace à tous les niveaux, ce qui correspond à la cinquième priorité définie lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Hyogo en 2005. Il faudrait également s'intéresser de près à la crise alimentaire mondiale en se penchant sur ses causes et en prenant des mesures préventives. La convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale sur la crise alimentaire et énergétique mondiale et de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale a été une mesure positive; le Conseil, de son côté, devrait étudier de près les questions humanitaires d'actualité, en veillant à se conformer à toutes les procédures officielles.

59. Accueillant avec satisfaction le CERF et l'évaluation indépendante dont il a récemment fait l'objet, la délégation de la Fédération de Russie invite à améliorer les mécanismes de mobilisation des ressources au service de l'action humanitaire en élargissant la base de donateurs et en privilégiant les appels globaux. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait continuer de maximiser le potentiel des coordonnateurs humanitaires et d'améliorer les capacités, la prévisibilité et la

responsabilité en ce qui concerne l'acheminement de l'aide.

60. **M. Hagen** (États-Unis d'Amérique) dit que l'impartialité, l'humanité, la neutralité et l'indépendance de toute opération humanitaire sont essentielles à son succès, tout comme l'accès sans entrave aux populations touchées, car une assistance fournie rapidement peut réduire au maximum les souffrances et les pertes en vies humaines. L'obstruction délibérée à l'acheminement d'une aide vitale par des moyens militaires, politiques, bureaucratiques ou autres est inacceptable.

61. Le rapport du Secrétaire général (E/2008/71) présente une série de défis à relever et met en relief les répercussions humanitaires des changements climatiques. Le Gouvernement des États-Unis est conscient de la gravité de ce problème et de l'importance d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'amélioration de la sécurité énergétique et de la promotion du développement durable. Toutefois, il estime qu'il n'est pas possible d'établir un lien entre des catastrophes naturelles spécifiques et les seuls changements climatiques et que si on le fait, on réduit d'autant l'efficacité de l'intervention face à des situations catastrophiques. Il faut accorder autant d'attention aux catastrophes non liées au climat, telles que le récent tremblement de terre en Chine et la situation d'urgence complexe au Darfour. Au demeurant, les situations météorologiques extrêmes sont tributaires non seulement des changements du climat, mais aussi de la modification des écosystèmes et de la vulnérabilité sociale, physique et économique des populations.

62. Le rapport du Secrétaire général traite d'une autre difficulté pour l'aide humanitaire, à savoir la crise alimentaire mondiale. La hausse des prix alimentaires est due à bien des facteurs : augmentation du coût des carburants et du transport, mauvaises récoltes, restrictions à l'importation, croissance économique sans précédent même si elle est la bienvenue et accroissement associé de la demande de produits alimentaires à travers le monde. La production de biocarburants n'est qu'un facteur parmi d'autres, et en investissant des sommes importantes dans la recherche-développement concernant les nouvelles technologies, les États-Unis s'emploient à faire en sorte que cette production ne cause pas de problèmes d'environnement ni de sécurité alimentaire.

63. La crise alimentaire mondiale ne pourra être surmontée qu'au prix à la fois d'une aide d'urgence immédiate et de l'adoption de mesures à long terme. Les États-Unis mettent en oeuvre une stratégie intégrée à trois volets : cibler les pays vulnérables, aider les pays capables d'accroître rapidement leur production d'aliments de base et soutenir la libéralisation des échanges et la mise en oeuvre de techniques agricoles avancées. Ils invitent les autres gouvernements à conclure, dans le cadre du cycle de négociations commerciales de Doha, un accord ambitieux qui élargirait l'accès des produits agricoles aux marchés et réduirait les subventions qui faussent les échanges. Les gouvernements devraient également lever les restrictions à l'importation de produits agricoles, développer la recherche, promouvoir une réglementation scientifique et encourager l'adoption de technologies innovantes, y compris les biotechnologies.

64. **M. Jahan** (Observateur du Bangladesh) note que sur 10 catastrophes récentes, neuf ont été dues à des phénomènes météorologiques, ce qui semble indiquer que les changements climatiques sont la cause de leur gravité. Les répercussions humanitaires sont importantes : il faut poursuivre la recherche pour mieux comprendre les changements climatiques et il faut investir davantage dans l'atténuation des risques et la préparation dans les pays vulnérables aux catastrophes, en particulier les États côtiers de faible élévation. La crise alimentaire mondiale représente un autre défi humanitaire à court, moyen et long termes; le système des Nations Unies doit procéder rapidement à une évaluation des besoins des populations les plus vulnérables et formuler une stratégie globale.

65. Il est indispensable de renforcer la capacité d'adaptation face aux catastrophes naturelles en prenant des mesures aux niveaux national, régional et mondial. L'aide humanitaire doit respecter les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Il est impératif de prévoir un financement humanitaire prévisible qui repose sur des mécanismes pluri-annuels souples et l'aide doit être répartie équitablement là où elle est la plus nécessaire.

66. La mise en place d'une capacité d'intervention permanente plus solide, la désignation de meilleurs responsables et l'amélioration de l'efficacité de l'acheminement de l'aide et de la coordination devraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats. La création du CERF, qui est une initiative importante

de l'Organisation des Nations Unies, ouvrira la voie à l'acheminement plus rapide d'une aide humanitaire fondée sur les besoins et plus prévisible pendant les crises soudaines et sous-financées. Le Fonds a déjà prouvé son utilité dans de nombreuses régions du monde, y compris au Bangladesh, et mérite de recevoir des moyens financiers suffisants en sus des contributions humanitaires existantes.

67. Au Bangladesh, les catastrophes naturelles se produisent avec une régularité qui ne se dément pas. Le Gouvernement a donc été amené à abandonner la démarche classique fondée sur l'intervention et les secours en faveur d'une culture plus globale basée sur l'atténuation des risques. Le Bangladesh a été l'un des premiers pays à créer une instance nationale chargée de surveiller l'atténuation des risques en tant que volet de son programme de gestion des catastrophes. Son expérience a montré que si elle est lancée à temps et bien coordonnée, une intervention peut réduire sensiblement l'impact d'une catastrophe. Néanmoins, pour pouvoir en réduire les effets dévastateurs, il est impératif de forger des partenariats mondiaux et d'instituer une coopération au niveau mondial.

68. **M. Ali** (Malaisie) dit que le nombre d'agressions délibérées de membres du personnel humanitaire a atteint un niveau inacceptable. Le problème a été aggravé par certaines idées fausses concernant leur rôle, nées d'une intégration croissante des personnels militaires et civils dans les missions humanitaires. Il convient également de se demander si, dans certaines situations, le personnel humanitaire n'accomplit pas en fait quelque chose de plus que des tâches humanitaires, s'exposant aux agressions, ou si ces agressions ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie mise en oeuvre par une partie au conflit afin de détruire l'autre.

69. L'intervenant conteste l'utilité de la surabondance de documents, stratégies et directives produits en vue de faire respecter les principes humanitaires alors que la situation sur le terrain est si complexe et il met en doute le bien-fondé de l'utilisation de l'action humanitaire pour promouvoir des idées – comme la "responsabilité de protéger" – sur lesquelles aucun consensus ne s'est dégagé.

70. La convergence des défis que représentent la crise alimentaire, l'augmentation des prix des carburants et les changements climatiques est un autre problème auquel il convient de s'attaquer de front.

Compte tenu des éléments tendant à montrer que les changements climatiques entraîneront des crises humanitaires prévisibles et appelées à prendre des proportions de plus en plus grandes, il importe de mettre en place des mesures préventives d'adaptation. Le rapport du Secrétaire général aurait dû faire plus de place à la question de l'adaptation, qui impose au Conseil de promouvoir des initiatives nationales cohérentes et intégrées.

71. Le Conseil joue par ailleurs un rôle essentiel de porte-parole du monde en développement en ce qui concerne l'aide à lui apporter, non parce que les gouvernements manquent de volonté, mais parce qu'ils sont incapables de satisfaire des intérêts antagoniques créés par la convergence des crises. Tous les pays démocratiques sont confrontés à cette situation, mais les plus riches sont mieux armés pour y faire face. En même temps, il faut tenir compte de l'effet multiplicateur créé par la crise alimentaire et la crise du carburant sur des pays jusqu'ici stables qui sont également devenus d'importants pays de transit pour l'aide humanitaire.

72. **M. Strigelsky** (Biélorus) dit qu'en tant que donateur d'aide humanitaire internationale, le Biélorus a participé au cours des deux dernières années à des opérations en Chine, en Iran, au Pakistan et à Sri Lanka et les services de sauvetage de son Ministère des situations d'urgence a opéré dans des régions touchées par des catastrophes naturelles dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants. La délégation biélorussienne préconise un renforcement de la coordination de l'activité humanitaire entre les États, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), en vue de parvenir à une centralisation la plus poussée possible des structures mises en place pour collecter des fonds et mobiliser des ressources matérielles pour l'aide humanitaire, afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de ces ressources, de favoriser la prise de décisions mûrement réfléchies, en particulier dans le contexte des projets de pays à long terme, et d'éviter toute politisation. L'Organisation des Nations Unies pourrait apporter une contribution très utile au relèvement consécutif à une catastrophe en aidant à constituer des équipes de sauvetage, à former du personnel et à élaborer une législation nationale dans les pays concernés. Le Biélorus tient à partager son expérience en matière de création d'équipes de sauvetage et de fourniture d'une aide humanitaire

ciblée et à offrir des cours de formation de spécialistes à l'Institut international de formation de son Ministère des situations d'urgence.

73. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a obtenu de bons résultats dans la coordination de l'aide d'urgence postérieure à une catastrophe. Toutefois, l'urgence de la prévention des catastrophes requiert un renforcement de la coopération internationale dans des domaines tels que l'amélioration des infrastructures nationales et régionales, dans laquelle un rôle de premier plan revient à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Bureau joue déjà un rôle essentiel de mobilisation des ressources au service des interventions humanitaires, mais il doit élargir cette base de ressources pour y faire figurer des sources innovantes, y compris le secteur privé.

74. **Mme Eckey** (Observatrice de la Norvège) prend note des progrès accomplis au cours de l'année écoulée en ce qui concerne la réforme et le financement du système humanitaire, l'élargissement de la base de donateurs et le renforcement de la focalisation sur l'atténuation des risques liés aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques. En revanche, comme la communauté internationale a pu le constater récemment au Myanmar, l'accès à une aide vitale n'est pas une donnée d'évidence et le respect des principes humanitaires est constamment mis à mal, comme le montrent les nombreuses agressions commises contre le personnel des Nations Unies et d'autres agents humanitaires à travers le monde.

75. La délégation norvégienne attache beaucoup d'importance à la recommandation du Secrétaire général tendant à développer la recherche sur les répercussions humanitaires probables des changements climatiques. Son Équipe de soutien face aux changements climatiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent aider les États Membres à mieux comprendre les risques et facteurs de vulnérabilité en jeu. De concert avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, la Norvège présentera au Groupe d'experts intergouvernemental une proposition révisée concernant un rapport spécial sur la gestion des phénomènes extrêmes, qui donnera également des informations sur la manière dont le climat influe sur les schémas actuels de sécurité, de vulnérabilité et de risque chez l'homme.

76. La Norvège se félicite de la création par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et attend avec intérêt la présentation du Cadre d'action global. Les besoins humanitaires en produits alimentaires et en services nutritionnels et sanitaires, de plus en plus importants, doivent être satisfaits et nécessiteront un financement supplémentaire. Les causes structurelles de la crise alimentaire ne peuvent pas être traitées par la seule communauté humanitaire, mais elle doit collaborer étroitement, sur le terrain, avec les autorités nationales.

77. Il convient également d'améliorer la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les partenaires pour garantir une planification et une intervention plus efficaces dans la "phase du relèvement précoce" essentielle, qui suit immédiatement la catastrophe et précède le début de la coopération pour le développement. Les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sont importantes, mais il aurait fallu adresser d'autres recommandations concrètes à l'Organisation des Nations Unies et aux autres partenaires, et sa recommandation sur les questions de genre (E/2008/71, par. 64 (j)) doit s'appliquer également aux États Membre pris séparément, qui doivent rendre compte de façon plus systématique des incidences que des mesures d'intervention sensibles aux sexes ont eues sur les situations humanitaires sur le terrain.

78. **M. Tarragô** (Brésil) fait observer que le renforcement des capacités est essentiel pour une intervention en temps voulu et efficace dans le cadre d'une situation d'urgence humanitaire. Avant tout, il incombe aux États de venir en aide aux personnes se trouvant sur leur territoire qui en ont besoin; ils peuvent naturellement s'appuyer sur l'impressionnant système mis en place au sein de l'Organisation des Nations Unies et souvent complété par l'aide internationale. Le fait que 80 % des vies soient sauvées dans les 48 heures qui suivent le déclenchement d'une catastrophe souligne l'importance du renforcement des capacités des États Membres à tous les niveaux, y compris celles des autorités locales et des organisations de la société civile, qui sont souvent les premières à intervenir. Les pays devraient être dotés des moyens opérationnels, techniques et institutionnels de réduire au maximum les répercussions des catastrophes, et des ressources et transferts de techniques supplémentaires devraient les aider à se préparer en prévision des

catastrophes en atténuant les risques liés à ces dernières.

79. La récente augmentation des prix alimentaires est une question brûlante car elle met à rude épreuve la capacité d'intervention humanitaire des États et de l'Organisation des Nations Unies. Le renforcement des capacités dans ce domaine doit reposer sur une double démarche combinant des activités de secours immédiats à court terme et des politiques permettant de relancer la production agricole dans les pays en développement afin de durabiliser l'aide apportée, encore que la solution à long terme dépende de l'élimination du protectionnisme qui frappe durement les petits agriculteurs.

80. La coopération régionale a aussi son importance. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, un réseau a été mis sur pied pour fournir un soutien psychologique dans le cadre de catastrophes et d'autres situations d'urgence. D'une façon générale, les pays voisins sont les premiers à fournir une assistance et à prendre en charge l'impact transfrontalier des situations d'urgence. C'est ainsi qu'entre autres initiatives humanitaires, le Brésil a mis en place un système de fourniture d'aide alimentaire et qu'il encourage en même temps les petits exploitants agricoles, tant au Brésil que dans les pays bénéficiaires de cette assistance, à respecter l'environnement. Il a également fourni une assistance technique à un grand nombre de pays en développement en s'appuyant pour cela sur sa propre recherche agricole. Le Gouvernement brésilien a engagé le processus d'adoption d'un plan national d'aide humanitaire, qui comportera la création d'un "entrepôt humanitaire" pouvant acheminer des secours en 48 heures n'importe où en Amérique latine et en Afrique et en 72 heures dans les autres parties du monde.

81. **M. Hill** (Observateur de l'Australie) dit que la réforme de l'intervention humanitaire a bien avancé, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la coordination. Il s'agirait de mettre à disposition un plus grand nombre de coordonnateurs humanitaires pouvant être déployés afin d'appuyer les coordonnateurs résidents. Les conflits, les catastrophes et les changements climatiques ayant un impact différent sur les hommes et sur les femmes, il est indispensable d'intégrer une démarche tenant compte des sexospécificités dans tous les aspects théoriques et pratiques de l'action humanitaire. Par ailleurs, l'intervention humanitaire devrait tenir compte du

problème de la violence sexiste, et notamment la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence physique et sexuelle opportuniste, le harcèlement et l'intimidation, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que les femmes aient accès aux services de santé en matière de procréation dans les situations d'urgence.

82. Tout comme la prévention des catastrophes, la préparation en prévision des catastrophes et l'atténuation de leurs effets sauvent des vies, le fait de ne pas prendre ces questions suffisamment en compte peut avoir des effets dévastateurs. Lorsqu'une catastrophe se produit, il importe d'analyser la situation pour déterminer ce qui aurait pu être fait différemment et de prendre des mesures pour s'assurer que l'intervention humanitaire améliore les choses ("reconstruire en mieux") pour éviter un retour à la situation de forte vulnérabilité antérieure à la catastrophe. L'augmentation de la fréquence et de l'impact des catastrophes d'ordre météorologique doit amener à reconnaître et à renforcer les liens entre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des risques liés aux catastrophes.

83. L'augmentation des actes de violence commis contre le personnel humanitaire est préoccupante et doit être inversée. Les membres du personnel recruté sur le plan local courent des risques particuliers. Les États Membres doivent faire en sorte que la sécurité de tous les membres du personnel humanitaire occupe la première place et, le cas échéant, soit consacrée par la politique et la législation humanitaires nationales. Il est également essentiel d'assurer en temps utile un accès sécurisé et sans entrave aux populations ayant besoin d'aide. Considérant que l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance sont les caractéristiques fondamentales de l'aide humanitaire, la délégation australienne engage les États Membres et les autres acteurs à faciliter cet accès dans les situations d'urgence complexes et à l'occasion des catastrophes naturelles. Toujours en ce qui concerne l'accès, elle tient compte de la nécessité d'assurer la transparence et la certitude en ce qui concerne le recours aux ressources militaires dans les interventions faisant suite à des catastrophes et appuie les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangère dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe (Directives d'Oslo) et les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile à l'appui des activités humanitaires de l'ONU dans le cadre des situations

d'urgence complexes. Il conviendrait d'approfondir le débat sur l'utilisation appropriée et efficace des ressources militaires dans le cadre des situations d'urgence complexe.

84. **Mme Blum** (Observatrice de la Colombie) dit que l'aide humanitaire doit être fournie dans le strict respect des principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, s'agissant en particulier de caractère neutre et impartial de cette aide et du rôle principal que l'État touché doit jouer dans son lancement, son organisation, sa coordination et sa mise en oeuvre. Cette question revêt une grande importance dans le cas de la Colombie, où le Gouvernement a assumé la responsabilité de la coordination et de l'acheminement de l'aide humanitaire en appliquant des politiques publiques globales impliquant les secteurs public et privé et la société civile et en élaborant des directives et des plans nationaux concernant la prévention des catastrophes et les secours en cas de catastrophe. Son expérience des catastrophes naturelles et anthropiques a fait de la Colombie un modèle de coopération dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle est également intervenue face à des situations humanitaires dans des secteurs marqués par la violence et le terrorisme qui sont le fait de groupes armés illégaux. Elle est parvenue à faire baisser le niveau de cette violence, mais la mise en oeuvre des mesures de prévention, de protection et d'intervention humanitaire reste une priorité. À cette fin, le Gouvernement a coordonné l'application d'un certain nombre de cadres juridiques, de politiques et de programmes.

85. La coopération de la communauté internationale, y compris celle de l'Organisation des Nations Unies, est importante pour compléter et appuyer les mesures nationales. Une bonne coordination entre les organismes des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et, par dessus tout, la coordination avec les services gouvernementaux sont nécessaires pour améliorer l'efficacité, la cohérence et les services et étendre l'aire géographique couverte et pour éviter la répétition des mêmes activités. L'Agence présidentielle colombienne pour l'action sociale et la coopération internationale a lancé une initiative à l'appui de cet objectif.

86. Compte tenu des nouveaux défis humanitaires examinés dans le rapport du Secrétaire général (E/2008/71), la délégation colombienne réaffirme qu'il importe de renforcer la coopération internationale et le

transfert de techniques aux fins de l'adaptation aux changements climatiques, de mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de garantir la préparation en prévision des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe. Elle attend avec intérêt la finalisation du cadre d'action que l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a entrepris d'établir; une action concertée des États et du système des Nations Unies sera nécessaire pour mettre à exécution les actions à court, moyen et long terme requises.

87. L'aide humanitaire d'urgence doit s'intégrer à un processus qui contribue à reconstituer le tissu social des communautés touchées et garantit la durabilité une fois la crise passée. Elle doit donc être adaptée aux mesures prises pour renforcer les capacités locales et éviter tout éparpillement dans le cadre de la transition entre les secours et le développement. Étant donné que le renforcement des capacités nationales et locales et la coordination avec les gouvernements – y compris pendant la phase de transition – sont essentiels pour donner aux États de meilleurs moyens de s'acquitter de leur rôle principal en matière d'aide humanitaire, les rapports futurs devraient présenter des informations sur les stratégies des organismes des Nations Unies dans ces domaines.

88. **M. Yao Wenlong** (Chine) remercie tous ceux qui ont fourni une aide humanitaire à la Chine à la suite du fort tremblement de terre qui a frappé la province du Sichuan le 12 mai 2008. Vu la fréquence avec laquelle les catastrophes naturelles se produisent, et les conflits armés, les changements climatiques et l'envolée des prix alimentaires venant encore aggraver la situation humanitaire globale, les questions traitées dans le rapport du Secrétaire général sont plus pressantes et importantes que jamais et ses conclusions et recommandations exigent un examen approfondi.

89. L'éventail des acteurs à présent impliqués dans l'aide humanitaire rendant de plus en plus importante la coordination, il convient de renforcer le rôle de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'améliorer le système des coordonnateurs résidents et humanitaires en mettant en place des moyens de formation renforcés et un système de responsabilisation approprié. Il y aurait lieu d'améliorer, en se fondant sur l'expérience accumulée, l'application du principe de l'unité d'action, qui contribue à améliorer la coordination interinstitutions. La délégation chinoise appuie les efforts faits par le

Bureau pour renforcer la coopération avec les ONG locales et le secteur privé dans les régions touchées par les catastrophes avec l'approbation des gouvernements concernés.

90. Face à la pénurie mondiale de ressources au titre des secours humanitaires et à leur inégale répartition, la délégation chinoise espère que le système des Nations Unies intensifiera ses activités de collecte de fonds et encouragera les donateurs à augmenter leurs contributions non affectées de façon que des fonds d'assistance puissent être déployés là où on en a le plus besoin. La communauté internationale doit faire des contributions généreuses au CERF puisqu'il renforce la capacité d'intervention humanitaire en fournissant des fonds de départ pour faire face aux crises majeures soudaines et en atténuant l'acuité des problèmes financiers dans les premières phases des secours, et la délégation chinoise espère que les donateurs sauront également répondre généreusement aux appels accélérés du système des Nations Unies.

91. La délégation chinoise appuie les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour aider les régions et pays sujets aux catastrophes à renforcer à tous les niveaux leurs capacités en matière de prévention, d'atténuation des risques et de secours. Comme il est indispensable de faire du renforcement des capacités dans ces domaines un objectif essentiel de l'aide humanitaire, elle demande à la communauté internationale de renforcer son appui aux activités de renforcement des capacités à tous les niveaux, notamment en aidant à mettre en place des systèmes d'alerte précoce et en encourageant le transfert de techniques.

92. La Chine est confrontée chaque année aux exigences des activités de prévention des catastrophes, d'atténuation des risques et de secours d'urgence. Elle attache beaucoup d'importance à la coopération en matière d'aide humanitaire et a participé activement aux opérations de secours internationales dans un certain nombre de pays, à savoir, au cours de l'année écoulée, le Pakistan, le Pérou, la Bolivie, le Soudan et le Myanmar.

93. **M. Ja'afari** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que si la communauté internationale tente bien de protéger des personnes contre l'impact des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes, les mesures qu'elle prend sont incomplètes et sélectives. En dépit d'accords internationaux tels que

la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, les civils paient le prix le plus fort; les habitants des régions subissant un conflit armé ou une occupation étrangère doivent faire face à des actes de violence, à la confiscation de leurs terres, aux expulsions forcées et aux obstacles mis à l'acheminement de l'aide humanitaire.

94. L'exemple le plus frappant est celui du territoire palestinien occupé; Israël continue de renforcer son blocus de la Bande de Gaza, privant sa population de ses moyens de subsistance; coupant l'eau, l'électricité et l'approvisionnement en vivres et en médicaments; et empêchant les organisations humanitaires d'acheminer l'aide. La réaction de l'Organisation des Nations Unies à cette situation a manqué d'équilibre; la communauté internationale devrait condamner ce blocus car la Charte des Nations Unies ne permet pas aux États de porter atteinte aux droits des civils, y compris de ceux qui vivent sous occupation, et énonce les obligations des puissantes occupantes. La communauté internationale, y compris le Conseil, ont des responsabilités précises dans ce domaine et devraient prendre immédiatement des mesures concrètes pour appliquer le droit international humanitaire afin de réaliser l'objectif du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, qui fait l'objet du débat en cours.

95. La situation dans le Golan syrien occupé est analogue à celle du territoire palestinien occupé; Israël s'empare de terres et de biens privés, entravant la liberté de circulation, taxant la production agricole à des taux prohibitifs et rendant impossible à la population de vivre dans des conditions décentes. Ses actions sont contraires au droit international et à ses obligations de puissance occupante en vertu des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des Conventions de Genève.

96. En empêchant délibérément tout accès à l'aide humanitaire, Israël met en danger la vie des civils. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire doivent inclure le Golan syrien occupé, d'autant plus que la République arabe syrienne verse des contributions au CERF. Au vu des dispositions de la résolution 2004/50 du Conseil, qui demande aux États d'aider les civils vivant dans les territoires occupés, la délégation de la République arabe syrienne prie instamment la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il s'acquitte des

engagements pris en vertu des Conventions de Genève et ouvre les points de passage pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans les territoires occupés.

97. **Mme Strauss** (Observatrice de l'Organisation internationale pour les migrations) dit que le rapport du Secrétaire général représente une bonne occasion de faire le point des progrès accomplis dans le développement de la collaboration parmi des acteurs humanitaires toujours plus divers et nombreux et d'en tirer des enseignements concernant les nouvelles modalités de la coopération future.

98. La collaboration et la coordination intéressent tout particulièrement l'activité opérationnelle de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre de situations de déplacement de populations. Beaucoup d'organisations oeuvrent déjà de concert pour répondre aux besoins multiples des personnes déplacées dans leur propre pays, mais le potentiel de cette collaboration n'est pas pleinement exploité dans la mesure où la sécurité du personnel humanitaire et la nécessité d'un accès sans entrave aux populations vulnérables font toujours problème. L'OIM appuie donc la recommandation du Secrétaire général tendant à considérer le règlement de ces problèmes comme une condition préalable à une intervention humanitaire efficace.

99. On ne saurait surestimer l'utilité du CERF en tant que mécanisme d'intervention souple permettant de remédier au décalage entre les situations d'urgence soudaines et la mise à disposition rapide de moyens financiers. Les fonds que l'OIM a reçus du CERF, quoique un peu limités, lui ont permis de lancer des opérations dans le cadre de 49 crises. Compte tenu du fait que les ressources du CERF sont obérées par la crise alimentaire et d'autres situations d'urgence complexes, l'OIM ferait bon accueil à une augmentation des contributions au Fonds.

100. En ce qui concerne la question des changements climatiques, l'OIM est particulièrement préoccupée par les migrations et le déplacement ayant des causes écologiques, notion qui inclut des scénarios tels que des migrations intérieures ou transfrontalières soudaines consécutives à des phénomènes écologiques extrêmes ou des tendances structurelles à long terme en matière de migrations correspondant à des changements environnementaux progressifs. Ces situations doivent être incorporées dans les stratégies

d'atténuation des risques et d'adaptation aux niveaux national, régional et international, compte particulièrement tenu des différences existant entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les expériences et les facteurs de vulnérabilité; dans des situations de migration forcée liées à des catastrophes naturelles, comme dans le cadre de toute autre crise ou situation d'urgence, les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont exposés à des risques et à des traumatismes différents. L'OIM serait heureuse de contribuer au renforcement de la recherche que le Comité permanent interorganisations a considéré comme nécessaire pour améliorer les données et l'analyse empiriques et, partant, mieux comprendre les conséquences humanitaires des changements climatiques.

101. **M. Laroche** (Observateur de l'Organisation mondiale de la santé) dit que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est déterminée à devenir un partenaire crédible, prévisible et fiable dans le domaine des opérations d'urgence. À l'échelle mondiale, elle est à la tête du module de la santé, qui vise à améliorer l'approche systématique de l'action humanitaire dans le domaine de la santé et doit à présent être mis en place sur le terrain; à ce titre, l'OMS et ses partenaires de la santé ont lancé pendant les six premiers mois de 2008 40 % d'opérations d'urgence de plus qu'au cours des deux années précédentes. Au Myanmar, où le module de la santé est codirigé par l'OMS et l'ONG Merlin et regroupe plus de 40 organismes, l'OMS a mis en place un système d'alerte précoce et aidé le Gouvernement à établir son évaluation conjointe postérieure au cyclone Nargis. En Chine, en plus de participer aux secours, l'OMS a donné suite à une demande officielle du Gouvernement concernant la fourniture d'un soutien psychosocial et d'une aide à la reconstruction. Le plus gros problème que le Ministère chinois de la santé ait eu à résoudre a été l'évacuation sanitaire de dizaines de milliers de blessés à destination d'hôpitaux d'autres provinces chinoises, le tremblement de terre ayant fragilisé un grand nombre d'hôpitaux locaux, ce qui montre bien l'utilité de la campagne menée dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles sur le thème « Mettre les hôpitaux à l'abri des catastrophes », appuyée par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale.

102. La question des changements climatiques appelle un renforcement des capacités afin d'améliorer la

préparation aux interventions et au relèvement aux niveaux national et communautaire. La communauté internationale doit collaborer de manière plus efficace avec les gouvernements et les autorités locales car ce sont ces entités, non l'Organisation des Nations Unies et les ONG internationales, qui sont en mesure d'améliorer cette préparation. L'OMS est bien placée pour relever ce défi. Dans le cadre de sa stratégie sexennale d'atténuation des risques et de préparation en prévision des situations d'urgence, elle oeuvre avec les gouvernements, les universités et les ONG en vue d'atténuer les risques que les aléas naturels font courir à la santé, y compris ceux qui sont aggravés par les changements climatiques. Il est essentiel d'adopter une "approche tous aléas" pour renforcer la capacité d'adaptation des communautés et réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Étant donné que moins de 5 % des fonds consacrés à l'aide humanitaire sont actuellement affectés à l'atténuation des risques liés aux catastrophes et au renforcement des capacités, il faudrait trouver un mécanisme de financement afin de faire passer ce pourcentage à 10 ou 20 %.

103. L'OMS est très préoccupée par les répercussions de la crise alimentaire sur la santé : cette crise pourrait déboucher sur des cas plus graves de pneumonie chez les enfants, une augmentation des taux de mortalité parmi les personnes âgées et une diminution de l'efficacité du traitement du VIH/sida et de la tuberculose. Elle collabore avec l'UNICEF et d'autres organismes pour surveiller les tendances de la malnutrition, fournir des conseils et examiner les conséquences sanitaires et nutritionnelles à l'échelle des pays.

104. Le rôle de l'OMS dans les situations d'urgence est de plus en plus largement reconnu, mais le sous-financement du secteur de la santé par le processus des appels globaux et la réduction de la marge de manoeuvre en ce qui concerne l'utilisation des fonds sont très préoccupants. L'intervenant engage la communauté internationale à accorder une attention particulière à la qualité et à la quantité des moyens financiers mis à la disposition du secteur de la santé.

La séance est levée à 18 h 10.